

Le lundi 21 octobre 2013 – le vingt et un octobre deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie-Paule VAUDE
M. Max BOIRAME
M. Michel ARNOULD
M. Claude SCRABALAT
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Marie-France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Laurent MARECHEAU
M. Alain BOURDAIRE
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
Mme Annabelle KARIM
M. Patrice MOUSEL
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
M. Daniel RICHARD
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. Jérôme GILLE, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE

Absent excusé ayant donné un pouvoir

Mme Myriam BATAILLE-PETIT, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Odile LECLERE
M. Stéphane DORUCH, excusé, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté

Ordre du jour

1. Compte rendu de la commission scolaire du 10 octobre 2013
 - Effectifs scolaires et périscolaires
 - Tarifications périscolaires (01/01 au 31/08/2014)
 - Subventions 2013 aux coopératives scolaires
 - Modification du règlement intérieur périscolaire
2. Réforme des rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée 2014
3. Compte rendu de la commission extrascolaire du 17 octobre 2013
 - Point sur le Relais Assistantes Maternelles et les accueils jeune enfance
 - Bilan été 2013
 - Programmation extrascolaire 2014
 - Tarifications extrascolaires 2014
 - Modification des règlements intérieurs extrascolaires et accueil jeune enfance
 - Avenant n° 1 au contrat Enfance Jeunesse CAF/MSA
 - Rémunération des personnels vacataires périscolaires et extrascolaires 2014
4. Résultat de l'Appel d'offres pour les travaux concernant le pôle communautaire scolaire et de services à Boult sur Suipe :
 - Choix de l'entreprise
5. Point sur le dossier de recrutement d'une Maîtrise d'œuvre pour le pôle communautaire scolaire et de services à Bazancourt
6. Avenant n° 1 pour la pose d'un abri bus à Heutrégiville

7. Avenant n° 1 et passation d'un marché de travaux complémentaires pour la construction du plateau d'Education Physique et Sportive à Auménancourt
8. Attribution d'un Fonds de Concours pour la sécurisation de la RD 20 en traversée de la commune d'Heutrégiville
9. Attribution d'un Fonds de Concours au Syndicat Mixte du Nord Rémois pour les études préalables et l'établissement des dossiers règlementaires relatifs à la desserte ouest du pôle agro-industriel
10. Comité Technique : résultat des élections du personnel, composition du Comité Technique
11. Dossier CCIRE : ZAC Sohettes / Val des Bois
 - Convention cadre et Convention opérationnelle 1^{ère} tranche
12. Admissions en non-valeur
13. Délégations exercées par le Président et le Bureau Communautaire

OCTOBRE 01

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'avenant n° 3 en date du 2 janvier 2013 à la convention initiale du 21 mars 2005 est passé avec la commune d'Auménancourt représentée par son Maire Monsieur Franck GUREGHIAN et la commune de Saint-Etienne sur Suippe représentée par son Maire Monsieur Max BOIRAME pour permettre le remboursement des sommes correspondant à l'utilisation des locaux de la bibliothèque pendant les temps hors scolaire et extrascolaire et à la prestation de service d'un personnel bibliothécaire de la commune d'Auménancourt ainsi que le remboursement des frais de déplacements de la bibliothécaire entre la commune d'Auménancourt et les différentes écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

OCTOBRE 02

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Un contrat de prestation a été passé en date du 13 juin 2013 entre l'Association T.R.A.C. (Toutes Recherches Artistiques et de Créations) 5 rue Pierre Flandre à Reims représentée par sa trésorière Madame Catherine PONSART HIRAUX d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part concernant la mise en place d'un atelier « Découverte Cirque » dans le cadre des accueils de loisirs du 5 au 9 août 2013 pour un montant de 1 200 € TTC.

OCTOBRE 03

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 18 juin 2013 entre l'organisme de formation de la Croix Rouge Française 20 cours Eisenhower à Reims représenté par Madame Sophie NOURRISSON d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président d'autre part, concernant l'initiation aux premiers secours pédiatriques à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville d'une durée de 4h le 20 juillet 2013 pour un coût de 643 €.

OCTOBRE 04

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 11 juillet 2013 entre l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) 21 rue Dieu Lumière à Reims représentée par son Directeur territorial Monsieur Philippe MILESI d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant le stage de formation directeur de Mademoiselle Virginie LEBRUN qui se déroulera à Reims en demi-pension du 29 juin au 7 juillet 2013 d'une durée de 9 jours pour 72h de formation.

OCTOBRE 05

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 16 juillet 2013 entre la Compagnie Ici et Maintenant Théâtre, association loi 1901 11 cours d'Ormesson à Châlons en Champagne, représentée par Monsieur Bernard WEBER, Président d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part concernant la mise à disposition d'un metteur en scène professionnel Monsieur Jean-Michel GUERIN dans le cadre des accueils de loisirs du 19 août au 23 août 2013 pour un montant de 875,65 €.

OCTOBRE 06

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un avenant n° 1 à la convention n° 2012 BA 07 1824 01 a été signé en date du 29 juillet 2013 entre l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives « INRAP » dont le siège est 7 rue de Madrid 75008 PARIS, représenté par son Directeur général Monsieur Pierre DUBREUIL d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguénin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommée « La Fosse Pichet » à Warmeriville.

OCTOBRE 07

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 4 septembre 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'une part, Monsieur Claude MAHAUT Président du Foyer des Jeunes et d'Education Populaire, Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt et Madame Florence GUYOT responsable du cours de danse d'autre part, pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle exclusivement en vue de la pratique des cours de danse modern'jazz concernant les élèves de moyenne et grande section.

OCTOBRE 08

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 4 septembre 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'une part, Monsieur Claude MAHAUT Président du Foyer des Jeunes et d'Education Populaire, Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt et Madame HAUTAVOINE responsable de la section yoga, d'autre part pour la mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle exclusivement en vue de la pratique du yoga.

OCTOBRE 09

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 5 septembre 2013 entre l'Ecole de la 2^{ème} Chance en Champagne Ardenne 6 rue du Champ de Mars à Reims représentée par Monsieur Frédéric GAMEIRO responsable d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguénin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Hélène POSTAT qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 9 au 21 septembre 2013.

OCTOBRE 10

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 11 septembre 2013 entre l'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne (I.R.T.S.) 8 rue Joliot Curie à Reims représenté par Monsieur Michel CHARPY Directeur Général et Madame Elyse FOURNIER d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguénin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO et Madame Caroline BOILEAU représentant le Relais Assistantes Maternelles à Boulton sur Suippe et à Witry les Reims d'autre part, concernant le stage de Madame Elyse FOURNIER pour la période du 12 au 22 novembre 2013 et du 20 décembre 2013 au 3 janvier 2014.

OCTOBRE 11

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 16 septembre 2013 entre le Collège Pierre Souverville 2 rue Nayeux à Pontfaverger représenté par Monsieur Alain DEMOTIER Chef d'établissement d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguénin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Pauline MODOLO qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boults » à Boulton sur Suippe pour la période du 12 novembre au 15 novembre 2013.

OCTOBRE 12

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 25 septembre 2013 entre l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture « ANAP » 22 chemin de Camalet à VIELLENAVE D'ARTHEZ (64) représentée par Madame Françoise CAMGUILHEM, Présidente d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant le stage de perfectionnement des connaissances de Madame Sabrina GARCIA NOTARIO et Madame Amélie HAUTEM qui se déroulera le jeudi 3 octobre 2013 à Villers Semeuse (08) pour un montant de 80 € TTC.

OCTOBRE 13

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 7 octobre 2013 entre la Maison Familiale Rurale 11 place de la Gare à Lucquy (08300) représentée par Madame PARMENTELOT Chef d'établissement d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Coralie FEGER qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt et au Service Jeunesse Enfance Education pour diverses périodes allant du 9 décembre 2013 au 4 avril 2014.

Installation de nouveaux délégués

M. le Président indique que suite au décès de Monsieur Gérard PARGNY, délégué titulaire de la commune d'Isles sur Suippe, il y a lieu d'élire un nouveau délégué titulaire et éventuellement un nouveau délégué suppléant.

La commune d'Isles sur Suippe a procédé à l'élection de nouveaux membres. Madame Annabelle KARIM qui était déléguée suppléante a été désignée déléguée titulaire tandis que Madame Francine MATHIEU a été désignée déléguée suppléante. Ces nouveaux membres sont immédiatement installés.

OCTOBRE 14

**Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire
Participations parentales périscolaires et tarifications 2013/2014
27 pour**

M. SCRABALAT, Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 10 octobre 2013.

Un point est fait d'une part sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2013/2014 et d'autre part sur les crédits scolaires déjà consommés dont les montants ont été communiqués aux directeurs d'école à savoir :

ECOLES PUBLIQUES

RPC AUMENANCOURT / SAINT ETIENNE SUR SUIPPE

- Maternelle

TPS	0
PS	27
MS	20
GS	12

2 Classes ⇒ 59 élèves (50)

- Elémentaire

CP	16
CE1	12
CE2	20
CM1	17
CM2	17

4 classes ⇒ 82 élèves (92)

BAZANCOURT

- Maternelle

PS	32
MS	30
GS	23

3 classes \Rightarrow 85 élèves (85)

- Elémentaire

CP	31
CE1	24
CE2	33
CM1	30
CM2	32

6 classes \Rightarrow 150 élèves (156)

Pour le secteur :

+ 1 poste de psychologue scolaire

+ 1 poste ZIL

+ 1/3 poste Maître E spécialisé

BOULT SUR SUIPPE

- Maternelle

TPS	0
PS	21
MS	19
GS	37

3 classes \Rightarrow 77 élèves (86)

- Elémentaire

CP	21
CE1	31
CE2	29
CM1	25
CM2	21

5 classes \Rightarrow 127 élèves (124)

RPC HEUTREGIVILLE / ISLES SUR SUIPPE / WARMERVILLE

- Maternelle

TPS	0
PS	41
MS	35
GS	54

5 classes \Rightarrow 130 élèves (116)

- Élémentaire

CP	43
CE1	41
CE2	49
CM1	33
CM2	30

8 classes \Rightarrow 196 élèves (179)

1/3 poste Maître E spécialisé

TOTAUX :

Maternelle 351 élèves (dont 0 TPS) 13 classes (+ 14)

Elémentaire 555 élèves 23 classes (+ 4)

TOTAUX **906 élèves** **36 classes (+ 18)**

Ce qui représente une hausse globale de 18 élèves par rapport à 2012/2013.

ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERVILLE

- Maternelle

TPS	4
PS	25
MS	12
GS	17

Soit 58 élèves pour 2 classes dont

Warmerville 30

Isles sur Suipe 2

Heutréguville 0

Ce qui représente 32 élèves de la CCVS

26 élèves sont extérieurs à la CCVS

- Elémentaire

CP	9
CE1	17
CE2	7
CM1	14
CM2	14

Soit 61 élèves pour 3 classes dont
Warmeriville 27
Isles sur Suiippe 9
Heutrégiville 2
Boult sur Suiippe 2
Ce qui représente 40 élèves de la CCVS
21 élèves sont extérieurs à la CCVS

COLLEGE DE BAZANCOURT EFFECTIFS

6 ^{ème}	106	
5 ^{ème}	110	
4 ^{ème}	110	
3 ^{ème}	<u>101</u>	
<u>TOTAL</u>	427	
SEGPA	<u>31</u>	
GLOBAL	458	(- 5) répartis ainsi :

Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suiippe	:	383
Elèves de la Communauté de Communes Beine- Bourgogne	:	60
Autres	:	15

D'autre part, 8 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suiippe fréquentent le collège de Witry les Reims.

Concernant les actions périscolaires un point est fait sur la fréquentation depuis la rentrée 2013 à savoir :

SERVICE PERISCOLAIRE

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

Effectifs à la rentrée 2013/2014

Du 16 au 27/09/2013		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		18	20	21	35	94
Midi	Mat.	21	18	25	66	130
	Elém.	44	55	67	105	271
Soir 1		31	63	50	88	232
Soir 2		7	9	16	36	68

Effectifs en fin d'année scolaire 2012/2013 (pour mémoire)

Du 10 au 14/06/2013		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		17	18	25	30	90
Midi	Mat.	16	25	30	60	131
	Elém.	46	55	57	93	251
Soir 1		25	67	48	71	211
Soir 2		5	12	14	26	57

Pour les participations parentales 2014 liées aux accueils périscolaires, sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Considérant les modalités de calcul du quotient familial à savoir :

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence N} - 2/12}{\text{Nombre de parts}}$$

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concerne les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €
- la tranche 2 concerne les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €

Il est proposé de maintenir les tarifications en place conformément au document annexé à la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

PREND NOTE du compte rendu concernant les effectifs scolaires et périscolaires,

VALIDE les participations parentales périscolaires du 1^{er} janvier au 31 août 2014 telles que proposées par la commission,

OCTOBRE 15

Subventions aux coopératives scolaires 2013/2014

27 pour

M. SCRABALAT Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire, indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2013/2014 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition de calcul de la subvention :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,86 € par élève à chaque coopérative, (idem 2012)

Ainsi, dans le cadre de ces dispositions la Communauté de Communes ne prend plus en charge les dépenses directes liées aux actions des coopératives (ex. : fêtes, goûter, entrées musées, cirque, etc...).

Compte tenu des évolutions constatées et à toute fin d'équité entre les différentes écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, notre collectivité participera aux déplacements mis en œuvre par les écoles pour les actions pédagogiques telles que :

- déplacements pédagogiques locaux (moins de 100 km, ex. : cirque, musées, etc...),
- déplacements vers les piscines,
- déplacements au gymnase de Bazancourt et à la médiathèque de la Filature.

Concernant les classes de neige, les classes vertes et les déplacements de 100 km et plus, un dossier devra être établi et présenté à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe pour attribution d'une subvention ou d'une prise en charge spécifique.

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

	Effectif 2013/2014	Effectif 2012/2013	Rappel Subvention 2012/2013 en €	Subvention 2013 en €
Coop.Auménancourt	141	142	3 104	3 082
Coop.Maternelle Bazancourt	85	85	1 858	1 858
Coop.Elémentaire Bazancourt	150	156	3 410	3 279
Coop.Maternelle Boult s/Suippe	77	86	1 880	1 683
Coop.Elémentaire Boult/Suippe	127	124	2 711	2 776
Coop.Maternelle Pôle scolaire Warmeriville	130	116	2 536	2 842
Coop.Elémentaire Pôle scolaire Warmeriville	196	179	3 913	4 285
TOTAL	906	888	19 412	19 805

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2013.

OCTOBRE 16

Modification du règlement intérieur des services d'accueil périscolaire

27 pour

M. SCRABALAT, Vice -Président en charge de la commission scolaire et périscolaire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur des services d'accueil périscolaire.

Ce règlement modifié a été présenté à la commission du 10 octobre 2013.

Les modifications apportées prennent notamment en compte les modalités d'utilisation du téléphone portable au sein de l'accueil périscolaire et la transformation des MAP (Module d'Aide Personnalisée) en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

VALIDE le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

OCTOBRE 17
Réforme des rythmes scolaires
26 pour – 1 absence

M. KERHARO rappelle à l'assemblée qu'un comité de pilotage est en charge de la mise en place de la réforme au travers du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Lors du dernier comité de pilotage du 26 septembre 2013 dont les principales conclusions ont été présentées aux conseillers au travers de l'annexe jointe envoyée à chacun, il est proposé de retenir le projet 3.

Ce projet consiste à offrir un accueil périscolaire (So) de 15h45 à 16h30 dans les mêmes conditions que ce qui est fait actuellement de 16h30 à 17h30 et en parallèle une tranche horaire de 15h45 à 17h30 qui permettra la pratique d'activités plus élaborées (activités PEDT) culturelles, sportives, etc...

La période So serait gratuite.

La période PEDT pourrait être facturée 0.80 € aux familles.

Sachant que pour le site de Warmeriville, les horaires sont décalés d'un quart d'heure, les transports scolaires fonctionnant aux mêmes horaires qu'actuellement.

Il sollicite donc la validation de cette solution qui est apparue la plus pertinente à l'ensemble des membres de ce comité afin que celui-ci puisse poursuivre ses travaux lors du prochain comité de pilotage qui se tiendra le jeudi 7 novembre 2013 avec pour objet la préparation du PEDT (définition des contenus, etc...)

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE la proposition formulée par le comité de pilotage (projet 3)

et **PREND NOTE** des éléments fournis.

OCTOBRE 18
Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse Education
Actions extrascolaires – Programme 2014 – Participations parentales 2014
27 pour

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice – Président en charge de la commission Enfance Education présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 17 octobre 2013.

Après avoir fait un point sur l'activité des 2 crèches qui démontre que les établissements fonctionnent bien avec un remplissage des 2 structures entre 70 % et 80 %.

La commission d'admission fonctionne bien, ce qui permet d'apporter une réponse claire aux familles quant à l'accueil au sein de nos structures.

Le Relais des Assistantes Maternelles remplit lui aussi parfaitement son rôle.

Néanmoins, il est constaté que le secteur Est de la Communauté de Communes manque d'assistantes maternelles.

Il est ensuite dressé un bilan des actions menées durant l'été 2013 sur l'ensemble des sites et pour les différents séjours et stages. La fréquentation est en progression par rapport à l'année précédente.

Le résultat financier est conforme aux prévisions budgétaires et intègre l'augmentation de la fréquentation.

Présentation est ensuite faite de la programmation des actions pour 2014 à savoir :

Période	Thème	Intervenant	ADL ouvert
HIVER – inscriptions du 12 au 19 février			
Du 24 au 28 février	Autour du Petit Prince		Bazancourt Warmeriville
Du 3 au 7 mars	Bienvenue à Venise		Bazancourt Warmeriville
PRINTEMPS – Inscriptions du 9 au 16 avril			
Du 22 au 25 avril	Magic Circus		Bazancourt
	Qu'il est beau mon village !		Warmeriville
Du 28 au 30 avril fermeture le vend..02/05	Protège ta planète		Bazancourt Warmeriville
TOUSSAINT – Inscriptions du 8 au 15 octobre			
Du 20 au 24/10 *	La boîte à musique		Bazancourt Warmeriville
Du 27 au 31/10*	Délices et Malice d'Automne		Bazancourt Warmeriville
NOEL – Inscriptions du 10 au 17 décembre			
Du 22 au 24/12* fermeture le vend.26/12	Les lutins du Père Noël		Warmeriville
Du 29 au 31/12* fermeture le vend. 02/01	La tête dans les étoiles		Bazancourt

* Date à confirmer. En attente du calendrier scolaire 2014/2015

ETE 2014

2014	Thème	Sortie	Séjours	Stage	Mini-camp	Autres
Du 7 au 11 juillet	Les Robinsons	Nigloland vendredi 11/07	Méditerranée 9/17 ans	Vidéo 9/13 ans	NON	Majoration 6€
Du 15 au 18 juillet	Les supers héros	Regroupement vendredi 18/07		Semaine Pass'Sports 11/15 ans	NON	Repas Qui vient dîner ce soir ? mercredi 16/07
Du 21 au 25 juillet	Tous au sport	Lac mercredi 23/07	Equitation 9/13 ans	Poney 7/9 ans	OUI Stade Warmeriville	
Du 28 juillet au 1 ^{er} août	A la conquête de l'Ouest	Mer de sable mercredi 30/07		Multisports 9/15 ans	OUI Stade Bazancourt	Majoration 6€
Du 4 au 8 août	La tête à l'envers	Reims (piscine-planétarium) mercredi 06/08	Raid Aventure	Cirque 7/13 ans	OUI Stade Bazancourt	
Du 11 au 14 août	De cape et d'épée	Cité médiévale de Provins jeudi 14/08	Camp de 3 jours 6/13 ans		NON	Majoration 6€
Du 18 au 22 août	Au pays des minimoy	Grinyland mercredi 20/08		Impro 9/15 ans	NON	Repas Qui vient dîner ce soir ? mercredi 20/08
Du 25 au 29/08	Art'Attitude	Reims (cinéma-indianaventure) mercredi 27/08)		Semaine Pass'Sports 11/15 ans	NON	

En parallèle à ce programme, d'autres actions pourront être menées au cours de l'année.
La commission a émis un avis favorable à l'ensemble de cette programmation.

PARTICIPATIONS PARENTALES 2014 EXTRASCOLAIRE

	T1 QF<400 €	T2 QF≥400€
JOURNEE PETITES VACANCES SCOLAIRES-MERCREDI		
1er enfant	7,00 €	7,70 €
2e enfant	6,00 €	6,60 €
3e enfant	5,00 €	5,50 €
EXT	10,20 €	11,30 €
1/2 JOURNEE PETITES VACANCES SCOLAIRES-MERCREDI		
1er enfant	4,50 €	4,95 €
2e enfant	4,00 €	4,40 €
3e enfant	3,50 €	3,85 €
EXT	6,15 €	6,80 €
...		
SEMAINE ETE		
Tarif CCVS	38,00€	42,00 €
Tarif EXT	52,00€	58,00 €
Majoration sortie Nigloland, mer de sable, cité médiévale de Provins	5,45 €	6,00 €
Mini-camp	10,80 €	12,00 €
Qui vient dîner ce soir ? repas été	4,50 €	5,00 €
Stage Multisports CCVS	45,00 €	50,00 €
Stage Multisports EXT	81,00 €	90,00 €
Stage Poney CCVS	63,00 €	70,00 €
Stage Poney EXT	90,00 €	100,00 €
Stage Cirque CCVS	63,00 €	70,00 €
Stage Cirque EXT	130,00€	145,00€

Stage Cinéma CCVS	72,00 €	80,00 €
Stage Cinéma EXT	115,00 €	130,00 €
Stage Impro/Théâtre CCVS	63,00 €	70,00 €
Stage Impro/Théâtre EXT	105,00 €	120,00 €
GARDERIES		
CCVS 7h30/9h00	2,09 €	2,30 €
EXT 7h30/9h00	2,81 €	3,10 €
17h00/18h30	2,09 €	2,30 €
EXT 17h00/18h30	2,81 €	3,10 €
CCVS Repas Boul/Warmo	4,68 €	5,15 €
EXT Repas Boul/Warmo	6,33 €	6,97 €
CCVS Panier repas	2,27 €	2,50 €
EXT Panier repas	3,46 €	3,81 €
CCVS 1h de garde ss repas	1,74 €	1,92 €
EXT 1h de garde ss repas	2,34 €	2,58 €
SEJOURS		
Séjour mer	CCVS : 369 € EXT : 612 €	CCVS : 410 € EXT : 680 €
séjour équitation	CCVS : 148 € EXT : 225 €	CCVS : 165 € EXT : 250 €
séjour Raid Aventure	CCVS : 112 € EXT : 202 €	CCVS : 125 € EXT : 225 €
Séjour 3 jours en camp	CCVS : 58 € EXT : 112 €	CCVS : 65 € EXT : 125 €

PROPOSITIONS TARIFS 2014 : ACTIONS ADOS

Activités ADOS	T1 QF<400€		T2 QF≥400€	
	CCVS	Ext	CCVS	Ext
Accrobranches	17,00 €	23,85 €	18,90 €	26,50 €
Bowling	5,90 €	10,35 €	6,60 €	11,50 €
Chantier nature	Gratuit	64,35 €	Gratuit	71,50 €
Cinéma	6,85 €	10,35 €	7,65 €	11,50 €
Sortie à Reims	4,55 €	9,45 €	5,10 €	10,50 €
Karting	10,55 €	14,85 €	11,75 €	16,50 €
Karting sur glace	14,20 €	19,35 €	15,80 €	21,50 €
Laser Game	9,60 €	15,75 €	10,70 €	17,50 €
Match de basket	6,85 €	10,35 €	7,65 €	11,50 €
Match de hockey	6,85 €	10,35 €	7,65 €	11,50 €
Parc Attractions	25,70 €	35,10 €	28,60 €	39,00 €
Patinoire	5,00 €	7,20 €	5,60 €	8,00 €
Soirée P'tit repas	6,85 €	10,35 €	7,65 €	11,50 €
Sortie Mac Do/Cinéma	11,00 €	15,75 €	12,25 €	17,50 €
Stade de France	27,50 €	41,40 €	30,60 €	46,00 €
Stage de karting	68,85 €	103,05 €	76,50 €	114,50 €
Semaine Pass'Sports sans sortie	9,15 €	13,95 €	10,20 €	15,50 €
Semaine Pass'Sports avec 1 sortie Reims	15,60 €	22,95 €	17,35 €	25,50 €
Semaine Pass'Sports avec 2 sorties Reims	22,05 €	32,40 €	24,50 €	36,00 €
Stage sportif ou culturel 3 jours	22,95 €	45,90 €	25,50 €	51,00 €
Stage sportif ou culturel 5 jours	36,70 €	73,80 €	40,80 €	82,00 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE à l'unanimité

1. le bilan des différentes structures,
2. le programme des actions présentées pour 2014,

les participations parentales 2014 telles que proposées

OCTOBRE 19

Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs

27 pour

M. GUREGHIAN, Vice - Président en charge de la commission Extrascolaire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur des structures d'accueil de loisirs.

Ce règlement modifié est proposé par la commission du 17 octobre 2013. Les modifications apportées sont mineures (modalités d'utilisation du téléphone portable au sein des centres de loisirs).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

VALIDE le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

OCTOBRE 20

Modification du règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance

27 pour

M. GUREGHIAN, Vice-Président en charge de la commission Extrascolaire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur des structures d'accueil de la petite enfance.

Ce règlement modifié est proposé par la commission du 17 octobre 2013. Les modifications apportées sont mineures et techniques, à savoir :

- Ajustement du nombre d'enfants accueillis à Warmeriville à 20 en conformité avec l'agrément de la PMI, visite médicale d'admission et médecin référent pour chaque structure, mensualisation sur 11 mois des heures du fait des congés d'été.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

VALIDE le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

OCTOBRE 21

Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 CAF / MSA

27 pour

Considérant le contrat initial passé au titre du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2011/2014 par délibération n° Octobre 11 du 10 octobre 2011.

Considérant la modification des conditions d'accueil au titre du multi accueil de Warmeriville portant création de 3 places supplémentaires approuvées par la PMI.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer un avenant modificatif n° 1 avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour ajuster le Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 afin de prendre en compte cette évolution.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE cette démarche et

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014.

OCTOBRE 22

**Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe
Choix de l'entreprise générale
27 pour**

Monsieur le Président rappelle que suite à l'appel à concurrence lancé en procédure négociée le 24 juillet 2013 pour le recrutement d'une entreprise générale en charge des travaux de déconstruction / reconstruction du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe,

Considérant la remise des plis au 16 septembre 2013,

Vu la réception de 3 offres dont 2 ont été déclarées non conformes car incomplètes,

Il a été décidé d'engager la négociation avec l'entreprise CARI THOURAUD, seule à avoir répondu globalement à l'offre de manière satisfaisante.

La négociation s'est donc déroulée avec l'entreprise entre le 16 septembre 2013 et le 11 octobre 2013.

Au final, le montant de l'offre de l'entreprise CARI THOURAUD est donc de 4 667 913,75 € HT (l'estimation administrative étant de 4 822 200 € HT).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de recruter l'entreprise CARI THOURAUD pour réaliser l'ensemble des travaux du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe pour un montant de 4 667 913,75 € HT (5 582 824.85 € TTC) dans le cadre d'un marché négocié avec mise en concurrence.

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces liées à ce marché

OCTOBRE 23

**Pôle communautaire scolaire et de services à Boulton sur Suipe
Choix de l'assureur « Dommage-Ouvrage »
27 pour**

Monsieur le Président rappelle que suite à l'appel à concurrence lancé sous forme de Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour le recrutement de l'assureur en Dommage-Ouvrage pour les travaux de déconstruction / reconstruction du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe,

Considérant la remise des plis au 16 septembre 2013,

Vu la réception de 4 offres toutes conformes à savoir

Ste SERVYR COURTAGE pour 31 968,42 € TTC
Ste VERSPIEREN pour 40 690,38 € TTC
Ste SARRE ET MOSELLE pour 56 242,33 € TTC
Ste SMABTP pour 37 242,72 € TTC

Vu l'analyse des offres réalisée par MG CONSEIL notre assistant à maîtrise d'ouvrage qui fait ressortir que la société SERVYR COURTAGE présente la meilleure offre (document d'analyse et de synthèse ci-annexé),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE de retenir la société SERVYR COURTAGE pour la somme de 31 968,42 € TTC pour l'assurance Dommage-Ouvrage du pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces liées à ce marché

Pôle scolaire maternel et de services à Bazancourt

M. Patrice MOUSEL informe l'assemblée que 56 candidats ont remis une offre dans les délais à la bonne adresse. Après étude par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet AGENCIA, des différents dossiers, 24 dossiers ont été écartés du fait d'une réponse non conforme au Cahier des Charges. Seuls 32 dossiers ont donc été étudiés lors du Jury de concours qui s'est réuni le 11 septembre 2013. Après plusieurs tours de table ayant permis peu à peu de cibler les dossiers les plus pertinents, le Jury a retenu les 3 architectes suivants pour concourir à savoir :

1. BARRAND- CORPELET Architectes à Boult sur Suippe
2. THIENOT-BALLAND-ZULAICA Architectes à Reims
3. Jean-Philippe THOMAS Architecture à Reims

Une visite du site a été organisée le mercredi 16 octobre 2013 à 10 heures.
Le rendu des dossiers est prévu pour le lundi 25 novembre 2013 à 12h00.

Le jury de concours se réunira ensuite puis nous aurons à valider son choix le 16 décembre prochain en Conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de ces informations.

OCTOBRE 24
Construction d'un abri bus à Heutrégiville
Avenant n° 1
27 pour

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation d'un marché de travaux concernant la construction d'un abri bus à Heutrégiville.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet A.TECH.
Le chantier de construction a débuté en juillet 2013.

Des travaux supplémentaires s'avérant nécessaires, le coût de ces prestations a été négocié avec l'Entreprise SRTP titulaire du marché.

La plus-value correspond à des confections supplémentaires de chaussées décidées en cours de chantier par la maîtrise d'ouvrage et à quelques aménagements supplémentaires de sécurité connexes.

Elle est chiffrée à 9 630,53 € HT soit 11 518,16 € TTC,

Le montant initial du marché étant de 33 868,60 €, compte tenu de cet avenant, il serait porté à 43 499,13 € HT soit 52 024,96 € TTC ce qui représente un accroissement de 28,45 % du marché initial.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit avenant n° 1 d'un montant de 9 630,53 € HT (11 518,16 € TTC).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise SRTP d'un montant de 9 630,53 HT soit 11 518,16 TTC dans les conditions définies ci-dessus

OCTOBRE 25
Création d'une cour et construction d'un Plateau d'Education Physique et Sportive au pôle scolaire à Auménancourt
Avenant n° 1 – Lot 1 marché terrassements, VRD, clôture – Entreprise SNAJ
27 pour

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation d'un marché de travaux relatifs à la création d'une cour et d'un plateau d'éducation physique et sportive au groupe scolaire Suippe des Marais à Auménancourt.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet ACP et le chantier de construction a débuté en juillet 2013.

Durant le chantier, il est apparu nécessaire de défricher le terrain de façon plus radicale et moins sélective qu'initialement prévue. C'est l'objet du présent avenant n° 1 à passer avec la Société Nouvelle ARTS ET JARDINS titulaire du lot 1 : terrassements – VRD – clôtures pour un montant de 7 001,97€ HT soit 8 374,36 € TTC.

Le montant initial du marché pour ce lot était de 86 748,05 € HT ; compte tenu de cet avenant n° 1, il serait porté à 93 750,02 € HT soit 112 125,03 € TTC ce qui représente une augmentation du marché initial de 8,07 %

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 avec la Société Nouvelle ARTS ET JARDINS d'un montant de 7 001,97 HT soit 8 374,36 € TTC dans les conditions définies ci-dessus.

OCTOBRE 26

Implantation du Plateau d'Education Physique et Sportive et extension de la cour de la maternelle au groupe scolaire Suippe des Marais à Auménancourt

Marché complémentaire

27 pour

M. le Président indique que suite aux travaux de réalisation d'un plateau d'éducation physique et sportive au pôle scolaire d'Auménancourt et aux dégradations récurrentes de murs et portes des écoles liées à l'occupation régulière et sauvage du parvis, il est apparu opportun en cours de chantier de fermer le site scolaire dans sa globalité et d'aménager les abords entre le plateau et la voirie communale (parkings, etc....).

C'est l'objet du présent marché complémentaire sollicité par la maîtrise d'ouvrage auprès de la Société Nouvelle ART ET JARDINS.

Le chiffrage de ces travaux complémentaires comprenant :

- un cheminement piéton,
- des places de parking,
- des espaces verts,
- des clôtures.

s'élève à la somme de 28 215,91 € HT soit 33 746,23 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer ledit marché complémentaire avec la Société Nouvelle ARTS ET JARDINS pour un montant de 28 215,91 € HT.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer le marché complémentaire pour les travaux énoncés ci-dessus avec la Société Nouvelle ARTS ET JARDINS d'un montant de 28 215,91 € HT soit 33 746,23 € TTC.

OCTOBRE 27

Attribution d'un Fonds de Concours

Commune d'Heutréguville

27 pour

Considérant la délibération n° NOVEMBRE 18 du 21 novembre 2011 instaurant un Fonds de Concours à verser aux communes pour la réalisation sur la RD20 d'aménagements de sécurité en traversée des communes,

Considérant la délibération n° JUIN 15 du 4 juin 2012 fixant les critères d'attribution du Fonds de Concours pour les aménagements de sécurité routière dans les communes traversées par la RD 20,

Vu le dossier présenté par la commune d'Heutréville tendant à obtenir le dit fonds de concours pour les travaux d'implantation de panneaux régulateurs de vitesse dans la commune :

1. Hameau de Vaudetré
 2. Commune d'Heutréville
- sur la RD 20.

Considérant le montant des travaux TTC	:	13 168,56 €
Considérant les subventions escomptées	:	0 €
Considérant le FCTVA récupérable	:	2 038,76 €

Il reste à la charge de la commune d'Heutréville: 11 129,80 €.

Vu les critères définis, le fonds de concours s'établit comme suit :

11 129,80 € x 40 % = 4 451,92 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE du versement à la commune d'Heutréville d'un fonds de concours de 4 451,92 € pour les travaux d'implantation de panneaux régulateurs de vitesse dans la commune.

La dépense est inscrite à l'article 2041412 opérations 999 du budget 2013.

OCTOBRE 28
Versement d'un Fonds de Concours au Syndicat Mixte du Nord Rémois
27 pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe est membre du Syndicat Mixte du Nord Rémois et qu'à ce titre, elle peut participer par fonds de concours aux financements des actions entreprises par le Syndicat Mixte du Nord Rémois,

Considérant les études engagées par ce dernier pour la réalisation de la desserte ouest du pôle agro-industriel de Bazancourt / Pomacle,

Vu le courrier du 29 mars 2013 reçu du Syndicat Mixte du Nord Rémois sollicitant un fonds de concours pour 2013 à hauteur de 42 000 € afin de participer aux financements des études préalables et à l'établissement des dossiers réglementaires relatifs à l'amélioration de la desserte ouest du pôle agro-industriel,

Vu le démarrage effectif de cette étude depuis environ 2 mois,

Le Président propose de verser ledit fonds de concours d'un montant de 42 000 € au Syndicat Mixte du Nord Rémois pour la réalisation des études préalables pour cette desserte routière ouest du pôle agro-industriel.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

DECIDE de verser ledit fonds de concours d'un montant de 42 000 € au Syndicat Mixte du Nord Rémois.

La dépense est inscrite au budget 2013 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à l'article 204173 à l'opération 999 dépenses non affectées.

OCTOBRE 29
Mise en place du Comité Technique
27 pour

M. le Président informe l'assemblée de la mise en place par arrêté n° 2013/39 en date du 10 octobre 2013 du Comité Technique de la CCVS composé comme suit :

TITULAIRES

Yannick KERHARO

Guy RIFFE

Max BOIRAME

SUPPLEANTS

Claude SCRABALAT

Claude VIGNON

Franck GUREGHIAN

Représentants du personnel

TITULAIRES

Sébastien GUILLAUME

Philippe GODEY

Francine GAIDOZ

SUPPLEANTS

Sabine BARRE

Sabine BARBIER

Gaëtane BLUCHE

Cette instance doit obligatoirement être créée dès que le seuil des 50 agents est franchi, ce qui est aujourd'hui le cas.

Une première réunion d'installation s'est tenue le vendredi 18 octobre 2013.

Cette instance devra notamment être obligatoirement consultée avant toute décision du Conseil communautaire concernant l'organisation collective de notre Communauté de Communes ainsi que l'Hygiène et la Sécurité au Travail.

D'autre part, afin que le vote du collège « employeur » puisse être pris en compte comme le vote du collège « salariés », il est nécessaire que le conseil communautaire rende le dit comité « PARITAIRE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

PREND ACTE de ces informations.

et **DECIDE** que le comité technique sera un comité technique paritaire du fait de la représentativité égale des 2 collèges.

OCTOBRE 30

***Signature de la convention Cadre et de la convention opérationnelle tranche 1 concernant la réalisation
du Parc d'activités Sohettes / Val des Bois
26 pour – 1 contre***

Le Président rappelle le contexte :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay (CCIRE) est maître d'ouvrage du projet du parc d'activités « Sohettes / Val des Bois » dédié aux agro – ressources à vocation d'activités tertiaires, industrielles et logistiques, impactant les territoires de la CCVS (Isles sur Suipe et Warmeriville) et de la CCBB (Lavannes et Pomacle) sur les secteurs Sohettes et Val des Bois. Cette zone d'aménagement concertée (ZAC) d'un périmètre global de 193 ha bruts, s'inscrit dans la dynamique de développement économique de notre secteur autour de l'A34.
- Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été déposé dans le but d'engager la réalisation de la première tranche d'aménagement de ce parc. Dès obtention de l'arrêté préfectoral d'utilité publique, les travaux pourraient démarrer courant 2014. Sur cette tranche, la CCVS représente 61 % et la CCBB 39 % de la surface aménagée de la ZAC. La tranche 1 comprend également la réalisation d'équipements qui desservent l'ensemble de la ZAC.

- Le conseil communautaire a préalablement délibéré (cf. délibération JUIN 21 du 3 juin 2013) en approuvant et en inscrivant le principe de sa participation financière au co-financement de ce projet, condition requise pour obtenir des aides du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et de la Région Champagne-Ardenne et pour atteindre l'équilibre budgétaire sur la base d'un plan économique présenté à l'assemblée. Puis par délibération JUILLET 16 du 8 juillet 2013, le conseil a confirmé son intention de co-financement pour la réalisation de la première tranche et en a fixé le montant à 2 686 584 €. Par cette même délibération, le Président a été autorisé à poursuivre les démarches pour la mise en place des conventions cadre et opérationnelle tranche 1 de la ZAC.

Exposé de la situation :

Le démarrage des travaux de la première tranche étant envisagé courant 2014 dès l'obtention des autorisations administratives et de la maîtrise du foncier, les différents partenaires se sont attachés à solliciter les aides financières auprès de la Région, des fonds européens FEDER et du Conseil Général, en vue d'arrêter le plan économique prévisionnel et les principes de participation financière et d'accompagnement.

Un dossier de demande d'aides, pour la réalisation de la tranche 1 a été déposé par la CCIRE auprès de la Région Champagne Ardenne dans le cadre du programme européen FEDER 2007/2013 objectif « compétitivité régionale et emploi » ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Marne en juillet 2013.

Dans ce contexte, les conseils communautaires de la CCVS et de la CCBB ont confirmé leur intention de co-financer la première tranche de la ZAC.

Il s'agit maintenant d'entériner ces accords financiers par l'établissement d'une convention cadre portant sur l'ensemble du périmètre de la ZAC soit 193ha bruts et d'une durée effective d'une trentaine d'années à laquelle s'ajoute une convention opérationnelle tranche 1 portant sur la première tranche d'aménagement, soit 62ha bruts et 46ha cessibles.

Ces conventions précisent également les principes de rétrocession et de suivi des engagements environnementaux :

1. la convention cadre expose l'historique de l'opération depuis 2005 et la stratégie de développement économique. Elle a pour objet d'entériner les principes de participation financière des parties à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la ZAC et les conditions générales de poursuite des aménagements au cours des différentes phases ou tranches opérationnelles (suivi par un comité de pilotage du dossier, conditions du lancement de nouvelles tranches, etc...).
2. la convention opérationnelle de la tranche 1 expose l'état d'avancement de l'opération. Elle a pour objet d'entériner les principes de participation financière des parties dans le cadre de la réalisation de la première tranche d'aménagement dont le périmètre porte sur 62ha.

Le périmètre d'intervention à la charge de la CCIRE :

- * La maîtrise d'ouvrage de l'opération, l'exécution technique et financière y compris le portage des prêts.
- * Les modalités d'aménagements : soit en régie, soit par voie de concession dans le respect de l'arrêté préfectoral de création de la ZAC.
- * La Charge foncière.
- * L'ensemble des études préalables et d'ingénierie : diagnostics et fouilles archéologiques, études géotechniques, études techniques, procédures réglementaires et de marché public...
- * L'aménagement de l'ensemble des voiries comprises dans le périmètre de la tranche 1, y compris les espaces végétalisés et de gestion alternative des eaux pluviales,
- * L'aménagement de l'ensemble des ouvrages et équipements utiles au fonctionnement de la tranche 1 de la ZAC, à savoir la station d'épuration pour une capacité de 1 200 EH, le réservoir d'eau potable pour un volume de 500 m3, l'amenée (à l'exception de l'amenée de la fibre optique) et la desserte des réseaux des différents concessionnaires,
- * La commercialisation du parcellaire viabilisé, représentant 46 ha pour la tranche 1.

Le périmètre à la charge de la CCVS (et de la CCBB) :

- * Une participation au suivi de l'avancement des études techniques et des travaux par le biais du comité de pilotage,
- * La reprise par rétrocession des voiries, des ouvrages publics et espaces publics et de gestion des eaux pluviales et d'assainissement, au fur et à mesure des aménagements réceptionnés, par le biais de conventions à établir et selon le dossier de réalisation de la ZAC,
- * Après rétrocession, l'entretien de ces mêmes ouvrages et espaces et le renouvellement des équipements en cas de besoin, au fil des années,

- * En lien avec le syndicat des eaux de Warmeriville, la gestion spécifique des réseaux d'assainissement eaux usées domestiques et de la station d'épuration (filière eau, filière boues, épandage des boues) et du réservoir d'eau potable, ainsi que des réseaux d'amenée et de desserte,
- * Le suivi et la participation à la mise en œuvre des engagements environnementaux.
- * Un montant participatif maximum de 2 683 854 € qu'il conviendra de débloquer par fonds de concours selon le calendrier suivant :

2014/2015	687 066 €
2016/2017	171 767 €
2022	1 825 021 €

Notre participation étant assise sur le coût réel des travaux constatés (factures acquittées et plafonnées à 2 683 854 €).

Bien évidemment de nouveaux produits fiscaux devraient en 2022 couvrir cette participation.

Présentation faite

- du projet de convention cadre
- du projet de convention opérationnelle tranche 1

Le président rappelle qu'au travers de ces conventions, c'est le développement économique de notre territoire qui est en jeu, notamment grâce aux éléments suivants :

- de nouveaux emplois créés sur notre territoire,
- de nouvelles populations accueillies dans nos communes,
- de la fiscalité supplémentaire à terme pour la CCVS mais également pour les communes et le Conseil Général de la Marne,
- une visibilité accrue des potentialités et de l'attractivité de notre territoire,
- une dynamique économique renforcée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE le Président à signer

- la convention cadre
- la convention opérationnelle tranche 1

entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervay, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Communauté de Communes Beine-Bourgogne concernant la réalisation du parc d'activités « Sohettes / Val des Bois » sur le territoire des communes d'Isles sur Suipe, Warmeriville, Lavannes et de Pomacle telles que présentées ci-dessus.

DEMANDE que la Communauté de Communes soit concertée avant toute décision d'implantation d'une entreprise.

OCTOBRE 31
Admissions en non-valeur
27 pour

M. le Président présente à l'assemblée l'état des présentations et admissions en non-valeur d'un montant de 2 785,99 € correspondant à des produits liés au Service JEUNESSE ENFANCE EDUCATION. Cet état concerne les créances suivantes :

Madame Sabrina CHOLET s'échelonnant entre 2008 et 2009,

R-217	Titre 1095 rôle 55	256,00 €
R-217	frais de gestion poursuites	8,00 €
R-76	Titre 324 rôle 4	214,20 €
R-76	frais de gestion poursuites	7,50 €
R-74	Titre 493 rôle 9	130,20 €
R-74	frais de gestion poursuites	<u>7,50 €</u>
TOTAL		623,40 €

Monsieur Benoît GAUTHERON s'échelonnant entre 2009 et 2013

R-158	Titre 1 rôle 1	596,75 €
R-136	Titre 110 rôle 14	565,60 €
R-136	frais de gestion poursuites	17,00 €
R-148	Titre 324 rôle 4	515,10 €
R-148	frais de gestion poursuites	15,00 €
R-148	Titre 493 rôle 9	313,10 €
R-148	frais de gestion poursuites	9,00 €
R-143	Titre 151 rôle 151	18,72 €
R-145	Titre 239 rôle 239	<u>112,32 €</u>
TOTAL		2 162,59 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de l'inscription en non-valeur de la somme de 2 785,99 € correspondant aux titres et rôles énoncés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 654 du budget 2013.

B2013/04

Délibération du Bureau communautaire du 16 septembre 2013

Droit de Prémption Urbain

Dossiers ZA 4^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois

4 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Prémption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu les dossiers présentés par

- la SCI CD IMMOBILIER tendant à acquérir la parcelle ZB 141 « La Fosse Pichet » d'une superficie de 34a 70ca,
- la SCI Nouvelle Génération tendant à acquérir la parcelle ZB 145 « La Fosse Pichet » d'une superficie de 15a 30ca,
- la SCI Médicale du Val des Bois tendant à acquérir les parcelles ZB 151-163 et 168 « La Fosse Pichet » d'une superficie totale de 18a 40ca,
- Monsieur Pascal FALTOT tendant à acquérir les parcelles ZB 152-156-164 et 167 « La Fosse Pichet » d'une superficie totale de 38a 42ca,
- la SCI CD IMMOBILIER tendant à acquérir les parcelles ZB 157-165 et 166 « La Fosse Pichet » d'une superficie totale de 32a 62ca.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire usage du Droit de Prémption urbain sur ces dossiers

B2013/05

Délibération du Bureau communautaire du 30 septembre 2013

Ouverture de crédits n° 2

7 pour

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2013 :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 2111	terrains nus	344 689 €
<u>RECETTES</u>		
Article 2111	terrains nus	330 434 €
Article 2031	frais d'études	14 255 €

BUDGET ANNEXE
4EME TRANCHE ZA DU VAL DES BOIS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 6015	terrains à aménager	2 018 €
Article 71355	variation de stocks terrains aménagés	2 018 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article 7015	vente de terrains	- 116 016 €
Article 71355	variation de stocks terrains aménagés	2 018 €
Article 773	mandats annulés sur exercices antérieurs	118 034 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 3555	terrains aménagés	2 018 €
--------------	-------------------	---------

INVESTISSEMENT

RECETTES

Article 3555	terrains aménagés	2 018 €
--------------	-------------------	---------

BUDGET ANNEXE
5EME TRANCHE ZA DU VAL DES BOIS
VALANT BUDGET PRIMITIF 2013

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 6015	terrains à aménager	446 451 €
Article 6045	prestation de service	74 255 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article 7133	variation des en-cours de production	520 706 €
--------------	--------------------------------------	-----------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 3351	en cours terrain à aménager	446 451 €
Article 3354	en cours travaux prestation de service	74 255 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

Article 1641	emprunts	520 706 €
--------------	----------	-----------

B2013/06

Délibération du Bureau communautaire du 30 septembre 2013

Virements de crédits

Décision modificative n° 3

7 pour

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 022	Dépenses imprévues	- 154 087 €
Article 6042	Achats de prestations de service	+ 20 000 €
Article 60613	Chauffage urbain	+ 10 000 €
Article 61521	Terrains	+ 55 000 €
Article 6217	Personnels affectés	+ 10 000 €
Article 6232	Fêtes et cérémonies	+ 10 000 €
Article 64131	Rémunérations personnels non titulaires	+ 30 000 €
Article 6455	Cotisations d'assurance du personnel	+ 14 087 €
Article 6533	Cotisations de sécurité sociale des élus	+ 4 000 €
Article 6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 000 €
		<u>+ 154 087 €</u>

B2013/07

Délibération du Bureau communautaire du 30 septembre 2013

Droit de Prémption Urbain

Zone d'activités du Val des Bois

Immobilière Européenne des Mousquetaires

7 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 634 du 22 février 2010 portant délégation au Bureau Communautaire de l'usage du Droit de Prémption Urbain sur le secteur défini ci-dessus.

Vu les dossiers présentés par

- l'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES tendant à acquérir les parcelles ZB 142 – 153 et 158 Lieudit « La Fosse Pichet » d'une superficie totale de 2ha 84a 36ca.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire usage du Droit de Prémption urbain sur ces dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 minutes.